

Réf: Dossier 344969

Avis de constitution

SOCIETE « CLUB DES ILLUMINES »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI A
PROXIMITE DE LA PHARMACIE KAHIRA, Lot 830, Ilot 63

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 11/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CLUB DES ILLUMINES »

Objet :

1. IMPORT, EXPORT;
2. PECHE;
3. AGROALIMENTAIRES;
4. VENTE DE DENREE ANIMALES;
5. VENTE DE PRODUITS DE MERS;
6. DIVERS;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI A

PROXIMITE DE LA PHARMACIE KAHIRA, Lot 830, Ilot 63

Dirigeant(s) M MONGUEI ROLAND (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-09619 du 19/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°57146/GTCA/RC/2024 du 19/09/2024

